

Lettres Patentes

Du 22: Mars 1553:

Jean par la grace de Dieu Roy de France a nos amés et feaux les Genevraux M^{es} de nos Monnoyes Salut et dilection -
 Nous pour certaine cause vous mandons que tantost et sans delay ces lettres veies vous fassiez donner par toutes nos Monnoyes a tous Changeurs et M^{es} frequentans jelles en chacun marc d'arg^t qui'ils appoiteront en nosd^s Monnoyes tant en blanc comme en Noir 10: S^c. de creüe: outre le pris que nous y donnons a pur, c'est a sçavoir que vous fassiez donner en chacun marc d'arg^t allaié a 3: S^c: 5: 117: S^c. et en tout autre marc d'arg^t allaié a 2: S^c: deloy argent le Roy et au depraes 110: S^c. ce faites diligem^t.

et en telle maniere qu'il n'y ait deffaut de
ce faire à vous et à chacun de vous donneant
pouvoir, autorité, et mandem^t Especial
par la Tenue de ces j^utes Donnée à Paris
le 22.^e Mars 1553: ainsi signé par le
Roy, Mellou.,.